

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 21 janvier 2019, à 20 h.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Sandra Stéphanie Clavet
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2019

2019-001

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 tel que présenté.

CONSULTATION PUBLIQUE

2 Consultation publique - 12, avenue Sainte-Brigitte Nord

À la demande de Monsieur le maire, Monsieur Keven Gagnon, superviseur aux permis et aux inspections, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 17 janvier 2019

4 Dépôt de la liste datée du 17 janvier 2019 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

5 Dépôt du procès-verbal de correction - Avis de motion numéro 2018-545

RÉSOLUTIONS

6 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 10 décembre 2018

2019-002

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 10 décembre 2018. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

7 Autorisation de paiement d'un montant de 1 380 713 \$ au ministre des Finances du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2019

2019-003

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est desservie par la Sûreté du Québec en matière de services policiers en vertu d'un protocole d'entente intervenu entre ce corps policier et la MRC de Montmagny, conformément à la *Loi sur la police*;

CONSIDÉRANT que le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la facturation produite par le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Montmagny pour l'année 2019 rencontre les dispositions dudit règlement et tient compte d'un ajustement de la facture émise pour l'année 2018;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement d'un montant de 1 380 713 \$ au ministre des Finances du Québec, représentant la somme de 1 322 544 \$ payable par la Ville de Montmagny pour les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec sur son territoire pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 à laquelle est ajouté un montant de 58 169 \$ à la suite d'un ajustement apporté à la facture émise pour l'année 2018. Cette somme est payable en deux versements, soit les 30 juin et 31 octobre 2019, à même le poste budgétaire numéro 02-210-02-441.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Projet en immobilisations de l'année 2019 - Autorisation de travaux et financement

2019-004

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montmagny le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que certains projets seront financés autrement que par règlement d'emprunt;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la réalisation des projets et travaux suivants apparaissant pour l'année 2019 au programme des dépenses en immobilisations 2019, 2020 et 2021 de même que leur financement :

FONDS DE ROULEMENT (59-151-01-000)

# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2019-007	Plans et devis - Correction de l'affaissement 10 ^e Rue	30 000 \$
2019-012	Réaménagement d'une salle de toilette de l'hôtel de ville	20 000 \$
2018-027	Plans et devis - Rampe d'accès au bassin de la Rivière-du-Sud	25 000 \$
2019-025	Programme annuel d'amélioration - Parcs et espaces verts	25 000 \$
2019-028	Programme annuel - Acquisition et remplacement de petites immobilisations - Travaux publics et infrastructures	45 000 \$
2019-029	Camionnette - Division traitement de l'eau - Travaux publics et infrastructures	40 000 \$

# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2019-031	Programme d'acquisition et remplacement de petites immobilisations - Protection incendies et civile	20 000 \$
2019-032	Équipement de sauvetage nautique - Protection incendies et civile	26 300 \$
2019-034	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique	35 000 \$
2019-035	Remplacement du système de radiocommunication - Travaux publics et infrastructures	25 000 \$

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (03-170-07-001)

# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2019-004	Programme annuel de pavage - Secteur rural	150 000 \$
2019-005	Canalisation d'un fossé - Route du Versant	80 000 \$
2019-022	Programme annuel d'amélioration - Divers espaces récréatifs	8 000 \$
2019-033	Acquisitions de livres - Bibliothèque	25 000 \$

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ (59-110-01-000)

# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2019-008	Ajout ou modification au réseau d'éclairage public	5 000 \$
2018-014	Centre-ville - Mise en lumière secteur Place Montel	10 000 \$
2019-013	Plan et devis - Toilettes publiques au centre-ville	30 000 \$
2019-016	Service de design - Réaménagement des vestiaires côté Est - Aréna	10 000 \$
2019-018	Réaménagement des salles d'expositions - Maison Taché	15 000 \$
2019-019	Plans et devis - Réaménagement du Centre des Migrations	50 000 \$

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ (59-131-18-000)**Possibilité d'achat parcelle de lot 5 555 957**

# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2019-019	Plan et devis - Réaménagement du Centre des Migrations	100 000 \$

RÉSERVE FINANCIÈRE - EAUX USÉES (59-140-02-000)

# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2019-009	Étude de mise aux normes des équipements des stations de pompage	15 000 \$
2019-010	Mise à niveau des équipements des stations de pompage	50 000 \$

D'autoriser conséquemment l'exécution des travaux municipaux requis, le cas échéant, pour la réalisation des différents projets ainsi financés.

De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de service et à l'adjointe à la direction générale de la Ville de Montmagny.

2019-005

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le tableau de répartition des quotes-parts payables par les municipalités à la MRC de Montmagny pour l'année 2019 et d'autoriser par conséquent le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny, s'élevant à 839 274 \$, payable sur réception de factures émises par la MRC de Montmagny.

D'affecter le paiement de cette quote-part à la MRC de Montmagny aux postes budgétaires suivants :

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-110-00-951	6 279 \$
02-150-00-951	211 989 \$
02-220-01-951	24 190 \$
02-415-01-951	84 645 \$
02-454-01-951	17 610 \$
02-610-00-951	237 566 \$
02-621-00-951	203 511 \$
02-195-00-954	53 484 \$
TOTAL :	839 274 \$

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Paiement d'un montant de 94 690 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution à la stratégie touristique pour l'année 2019

2019-006

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement d'un montant de 94 690 \$ à la MRC de Montmagny représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique pendant l'année 2019, lequel paiement sera effectué sur réception d'une facture et affecté au poste budgétaire numéro 02-622-00-959.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

11 Paiement d'un montant de 160 288,18 \$, plus toutes taxes applicables à SDEM inc. – Promotion de la Ville de Montmagny et revitalisation du centre-ville pendant l'année 2019

2019-007

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Société de développement économique de Montmagny inc. est mandaté par la Ville de Montmagny, notamment pour la revitalisation du centre-ville et pour la promotion de son territoire et de ses attraits en vue du recrutement de nouveaux commerces et institutions;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De payer à la Société de développement économique de Montmagny inc. un montant de 160 288,18 \$, plus toutes taxes applicables se détaillant comme suit :

- 145 288,18 \$, taxes non applicables, pris à même le poste 02-621-00-958, pour la promotion pendant l'année 2019 de la Ville de Montmagny en vue du recrutement de nouveaux commerces et institutions pouvant s'implanter sur son territoire;

- 15 000 \$, plus toutes taxes applicables, pris à même le poste 02-621-00-959, pour le maintien d'un programme de revitalisation du centre-ville pendant l'année 2019.

Cette somme sera versée en 3 versements de 54 178,14 \$, le 31 janvier 2019, le 1^{er} avril 2019 et le 1^{er} juillet 2019.

De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Paiement de la quote-part de 145 000 \$ à SDEM inc. – Projet Communications régionales Montmagny pour l'année 2019

2019-008

CONSIDÉRANT l'entente liant le CLD de la MRC de Montmagny, la MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Société de développement économique de Montmagny inc. concernant la structure de l'organisme Communications régionales Montmagny;

CONSIDÉRANT la clause 6 de ladite entente prévoyant l'engagement de la Ville à payer annuellement sa quote-part pour ce projet, telle qu'elle est déterminée par le comité aviseur et entérinée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les activités du CLD sont maintenant sous la gestion et la supervision de la MRC;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement d'un montant de 145 000 \$, plus toutes taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc., représentant la quote-part de la Ville de Montmagny pour l'année 2019 pour le bénéfice de Communications régionales Montmagny, lequel sera versé en trois versements égaux, plus taxes applicables, le 31 janvier 2019, le 1^{er} avril 2019 et le 1^{er} juillet 2019. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-349.

De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Paiement d'un montant de 170 500 \$ à Corporation de la bibliothèque de Montmagny inc. – Gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2019

2019-009

CONSIDÉRANT l'entente intervenue relativement à la gestion par la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. des opérations de la bibliothèque municipale, propriété de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT les modalités de cette entente prévoyant que la contribution payable par la Ville pour les années de reconduction doit être déterminée par les parties;

CONSIDÉRANT l'accord des parties quant à la contribution payable pour l'année 2019;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De payer à la Corporation un montant de 170 500 \$, taxes non applicables, pour la gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2019. Cette somme sera payable en deux versements, soit à raison de 35 % du montant (59 675 \$) le 8 février 2019 et de 65 % (110 825 \$) le 1^{er} avril 2019. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-31-439.

De transmettre copie de la présente résolution à Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Modalités de versement de la subvention de 100 000 \$ octroyée au Carrefour mondial de l'accordéon pour l'année 2019

2019-010

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu d'une entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat », s'est engagée à verser, à même le budget de l'exercice financier 2019, une contribution financière de 100000\$ au Carrefour mondial de l'accordéon pour la présentation à Montmagny de son événement annuel;

CONSIDÉRANT que le Carrefour mondial de l'accordéon s'avère un partenaire important de la Ville de Montmagny en matière de diffusion de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser au Carrefour mondial de l'accordéon, à titre de subvention d'opérations pour l'année 2019 via l'entente de développement culturel conclue avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, la somme de 30000\$ le 31 janvier 2019, la somme de 35000\$ le 1^{er} mai 2019 et la somme de 35000\$ le 1^{er} août 2019 à même le poste budgétaire numéro 02-702-21- 973.

De s'engager à remettre au Carrefour mondial de l'accordéon, dès leur réception, les versements effectués à la Ville de Montmagny par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec en application de l'entente et de son avenant.

De transmettre copie de la présente résolution au Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Modalités de versement de l'aide financière - Les Enfants de cœur – Entretien des sentiers urbain et multisport

2019-011

CONSIDÉRANT les dépenses déjà encourues par l'organisme Les Enfants de cœur pour l'entretien du sentier urbain et du sentier multisport pour la période hivernale hâtive;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-428 qui confirmait l'engagement de la Ville au projet pour la somme de 15 000 \$.

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser à Les Enfants de cœur, un premier versement de 7 500 \$ pour permettre le paiement de certaines dépenses reliées au projet de l'entretien du sentier urbain et du sentier multisport pour la période hivernale 2018-2019.

Que ce versement soit affecté au poste budgétaire 02-701-11-973.

Que le deuxième versement soit versé suite au dépôt du rapport de l'organisme et de leur bilan des dépenses encourues pour l'entretien des sentiers.

De transmettre copie de la présente résolution à l'organisme Les Enfants de cœur et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2019-012

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 110 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 2 billets - Cocktail dinatoire de Noël 2018	02-110-00-351	70 \$
Tournoi provincial Opti Pee-Wee de Montmagny	Achat de 4 cartes - Déjeuner bénéfice	02-110-00-351	40 \$
		TOTAL:	110 \$

D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, le tout selon les modalités prévues au *Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements*, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02 110-00-311.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 Autorisation de signature - Convention avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. – Versement de subventions pour les années 2019, 2020 et 2021

2019-013

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une convention avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. établissant les modalités et conditions entourant le versement par la Ville de subventions d'opérations à cet organisme pendant les années 2019, 2020 et 2021.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

18 Autorisation de signature - Entente avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. - Activités culturelles - Étés 2019, 2020 et 2021

2019-014

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec Les Arts de la scène de Montmagny inc. pour la planification, l'organisation et la promotion d'activités culturelles sur le territoire de la Ville pendant les saisons estivales 2019, 2020 et 2021.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de Montmagny inc. de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

19 Politique de tarification du Centre culturel et récréatif de Montmagny - Année 2019-2020

2019-015

CONSIDÉRANT la politique de tarification appliquée pour l'utilisation d'équipements, de locaux et de personnel du Centre culturel et récréatif de Montmagny à même l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Montmagny d'assumer une partie de la tarification facturée aux clients du Centre culturel et récréatif identifiés comme résidents de Montmagny;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De s'engager à verser à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, pour l'année 2019, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier, une subvention équivalente à 20 % du tarif exigé aux clients du Centre culturel et récréatif identifiés comme résidents de la Ville de Montmagny. Cette subvention sera versée à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-964, et ce, sur présentation de pièces justificatives, lesquelles devront préciser le nom et la provenance de tous les usagers.

De transmettre copie de la présente résolution à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et au Centre culturel et récréatif de Montmagny de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

20 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec – Été 2019

2019-016

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a bénéficié sur son territoire depuis 2013 des services de deux cadets embauchés par la Sûreté du Québec dans le cadre de son programme « Programme de cadets de la Sûreté »;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite conclure une nouvelle entente pour l'année 2019 puisque l'expérience s'est avérée concluante au cours des années antérieures;

CONSIDÉRANT que les cadets embauchés par la Sûreté du Québec en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et qu'ils font appel aux policiers dès qu'une intervention est de juridiction policière;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de partenariat à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec concernant la fourniture des services de deux cadets policiers pendant la période estivale 2019.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'à l'inspecteur municipal et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

21 Autorisation de signature – Modification à l'entente intermunicipale entre la Ville de Montmagny et la MRC de Montmagny concernant le traitement des constats d'infractions à la Cour municipale

2019-017

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un amendement à l'entente intermunicipale relative à la gestion des constats signée avec la MRC de Montmagny, afin de convenir de nouvelles modalités pour le financement du comité de sécurité publique, d'établir les modalités administratives applicables, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny.

22 Autorisation de signature d'une transaction-quittance et de paiement - Dossier de P.E. Pageau inc. devant la Cour du Québec, chambre civile, no 300-22-000032-183

2019-018

CONSIDÉRANT l'offre commune de règlement hors cour proposée par les parties dans le dossier opposant P.E. Pageau inc. à la Ville de Montmagny découlant de l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue et de trottoirs dans le cadre du projet de réfection de portions de l'avenue de la Fabrique, de la rue Saint-Louis, de l'emprise sur du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur.

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* dans le dossier l'opposant à la compagnie P.E. Pageau inc. portant le numéro 300-22-000032-183.

D'autoriser en conséquence le paiement à la firme Lavery, de Billy, avocats, en fidéicommiss d'un montant de 30 000 \$, en règlement complet et final du dossier; lequel montant inclut tous capital, intérêts et frais.

De transmettre copie de la présente résolution à la firme d'avocats Lavery, de Billy, avocats de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

23 Autorisation au trésorier - Signature - Gestion des comptes, emprunts et placements

2019-019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut autoriser le trésorier à placer les deniers appartenant à la Ville dans une banque, coopérative de services financiers ou société de fiducie légalement constituée;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le trésorier à agir pour et au nom de la Ville de Montmagny auprès de diverses institutions financières afin d'obtenir le meilleur taux d'intérêts possible pour placer les excédents de trésorerie.

D'autoriser le trésorier à signer les documents requis pour pouvoir procéder à des ouvertures de comptes, des ententes de transactions électroniques, des emprunts ou des placements.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

24 Autorisation de signature d'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Services aux sinistrés – 2019-2022

2019-020

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, établissant les paramètres de collaboration entre les parties relativement à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, pendant les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

De verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente à raison de 0,17 \$ per capita.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société canadienne de la Croix-Rouge de même qu'au directeur général, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence, et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

25 Autorisation de signature d'un protocole d'entente – Plan de commandite – Terrain multisport Laprise

2019-021

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente établissant les conditions et modalités liées à l'achat de visibilité dans le cadre du plan de commandites élaboré pour le terrain multisport Laprise, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à Maisons Laprise inc., au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

26 Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'entretien de la Route verte – Saison 2018

2019-022

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Montmagny une subvention pour l'exécution de travaux d'entretien de la Route verte sur son territoire au cours de la saison 2018;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère pour un remboursement admissible de 5 034 \$, tel qu'en fait foi le rapport daté du 4 décembre 2018 produit par l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'entretien de la Route verte, pour lesquels une aide financière a été octroyée à la Ville de Montmagny pour l'année 2018 dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, tel qu'en fait foi le rapport daté du 4 décembre 2018 produit par l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette et demandant un remboursement admissible de 5 034 \$.

De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

De demander en conséquence au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny la subvention octroyée pour les travaux d'entretien de la Route verte effectués au cours de la saison 2018.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à l'ingénieur coordonnateur et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

27 Demande d'autorisation au MELCC – Construction d'un bassin de rétention - Parc de la Basse-Bretagne

2019-023

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny projette la réalisation de travaux visant la construction d'un bassin de rétention dans le Parc de la Basse-Bretagne;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour de tels travaux;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'ingénieur superviseur à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* » et à déposer les plans, devis et autres documents nécessaires pour l'émission par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'un certificat d'autorisation permettant la réalisation des travaux visant la construction d'un bassin de rétention dans le Parc de la Basse-Bretagne. Lesdits travaux comprennent plus spécifiquement du déboisement, des travaux d'excavation, de l'aménagement paysager, de la pose de regard et de conduites, l'aménagement d'un sentier piétonnier et des travaux d'éclairage.

De s'engager à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par ledit ministère.

De s'engager également à entretenir les ouvrages destinés aux pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

De s'engager à réaliser les travaux liés aux mesures compensatoires selon l'échéancier convenu

avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter les plans et devis et une demande d'autorisation, le cas échéant.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

28 Appui au projet de salle de spectacles de la salle Edwin-Bélanger – Les Arts de la scène de Montmagny inc.

2019-024

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Arts de la scène de Montmagny inc. a entrepris il y a quelques années des démarches auprès de différentes instances pour la modernisation et la mise aux normes de la Salle Édwin-Bélanger de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Arts de la scène de Montmagny inc. souhaite obtenir l'appui de la Ville de Montmagny afin de pouvoir déposer une première phase de demandes d'aide financière;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer l'appui de la Ville de Montmagny à l'organisme Les Arts de la scène de Montmagny inc. pour le projet de modernisation et la mise aux normes de la Salle Édwin-Bélanger afin que cet organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de la Culture et de tout autre aide financière.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Arts de la scène de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

29 Autorisation d'aller en processus d'appel d'offres

2019-025

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres pour tous les projets prévus et inclus au programme des dépenses en immobilisations 2019-2020-2021, adopté par la résolution numéro 2018-502 de même que pour l'achat d'habits de combat d'incendie, l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et l'achat de carburants.

De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

30 Reconduction de contrat pour la location de machinerie lourde du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

2019-026

CONSIDÉRANT que les contrats liant la Ville de Montmagny et les entreprises Excavation Léandre Chabot inc., Les Entreprises JRMorin inc., Excavation Laurent & Frédéric Proulx et les Entreprises Gilbert Cloutier inc. pour la location de machineries lourdes viennent à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit la possibilité d'exercer une option de reconduction pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est satisfaite du service des entreprises et souhaite renouveler le contrat pour une période d'un an;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconduire les contrats octroyés aux entreprises Excavation Léandre Chabot inc., Les Entreprises JRMorin inc., Excavation Laurent & Frédéric Proulx et les Entreprises Gilbert Cloutier inc. pour la location de machineries lourdes pour une période additionnelle d'un an, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le contrat est reconduit aux mêmes conditions que lors de son adjudication par la résolution 2018-099.

De transmettre copie de la présente résolution aux entreprises Excavation Léandre Chabot inc., Les Entreprises JRMorin inc., Excavation Laurent & Frédéric Proulx et les Entreprises Gilbert Cloutier inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

31 Adjudication de contrat - Impression de la brochure Info-Loisirs – Années 2019 et 2020

2019-027

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'impression de la brochure Info-Loisirs pendant les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, deux fournisseurs ont déposé une offre, soit Marquis Imprimeur inc. et Impression Rive-Sud inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Impression Rive-Sud inc. le contrat pour la fourniture de services d'impression de la brochure Info-Loisirs pendant les années 2019 et 2020, aux prix indiqués au bordereau de soumission pour une impression d'une brochure en 15 000 exemplaires, à raison de trois parutions par année. La soumission s'avère la plus basse conforme au devis et constitue, avec les documents d'appel d'offres et la présente résolution, le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Impression Rive-Sud inc., à Communications régionales Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

32 Demande de dérogation mineure - 12, avenue Sainte-Brigitte Nord

2019-028

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 12, avenue Sainte-Brigitte Nord visant à diminuer la marge de recul arrière d'un bâtiment de 3 mètres à 1,70 mètres, autoriser un stationnement et diminuer la distance de la limite de propriété de 1 mètre à 0,30 mètre du côté est, de 1 mètre à 0,35 mètre du côté nord, de 1 mètre à 0,24 mètre du côté nord-ouest, de 1 mètre à 0,21 mètre du côté sud-ouest et de 1 mètre à 0,19 mètre du côté sud-est; le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 12, avenue Sainte-Brigitte Nord visant à diminuer la marge de recul arrière d'un bâtiment de 3 mètres à 1,70 mètres, autoriser un stationnement et diminuer la distance de la limite de propriété de 1 mètre à 0,30 mètre du côté est, de 1 mètre à 0,35 mètre du côté nord, de 1 mètre à 0,24 mètre du côté nord-ouest, de 1 mètre à 0,21 mètre du côté sud-ouest et de 1 mètre à 0,19 mètre du côté sud-est; le tout conditionnellement à l'implantation d'une haie d'arbustes le long de la ligne longeant l'avenue Curé-Maisonbasse, et selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

33 Adoption d'un premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny relatif à l'immeuble situé au 5, boulevard Taché Ouest

2019-029

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour la propriété située au 5, boulevard Taché Ouest afin d'y autoriser la construction d'un bâtiment de type complexe médical qui dérogerait à certaines dispositions du règlement de zonage eu égard aux marges de recul, à un escalier, au nombre d'arbres en cour avant et l'aire de chargement/déchargement;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 18 du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier donné par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2018;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal approuve, en vertu du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny, le projet de construction d'un bâtiment de type complexe médical, pour la propriété sise au 5, boulevard Taché Ouest en autorisant :

- Que la marge de recul avant soit de 2,70 mètres du côté de la rue Thomas-Morel;
- Que la marge de recul avant soit de 8 mètres du côté du boulevard Taché Ouest;
- Qu'un escalier soit situé à une distance de 1,46 mètres de la limite de propriété;
- Que le nombre d'arbres en cour avant soit de 4 adjacents au boulevard Taché Ouest;
- Qu'il n'y ait aucune aire de chargement et déchargement,

le tout conditionnellement à ce que minimalement les six arbres présentés sur le plan intérieur du stationnement soient maintenus.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

34 Adoption du Règlement numéro 1100-163 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de supprimer la zone Cb-33 et d'agrandir la zone CcM-15

2019-030

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1100-163 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de supprimer la zone Cb-33 et d'agrandir la zone CcM-15, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 12 novembre 2018.

35 Adoption du Règlement numéro 1198-2 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1198 de manière à augmenter l'emprunt total à 900 000 \$ concernant la remise en état de la piscine municipale Guylaine-Cloutier et de l'aréna municipal

2019-031

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1198-2 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1198 de manière à augmenter l'emprunt total à 900 000 \$ en ajoutant certains travaux aux objets concernant la remise en état de la piscine municipale intérieure Guylaine-Cloutier et la remise en état de l'aréna municipal, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

36 Adoption du Règlement numéro 1205-1 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 160 000 \$

2019-032

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1205-1 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 160 000 \$, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

37 Adoption du Règlement numéro 1212 décrétant une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ pour la réfection des infrastructures du secteur du Quai : rue des Écores, rue Couillard-Désilets et avenue du Quai

2019-033

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1212 décrétant une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ pour la réfection des infrastructures du secteur du Quai : rue des Écores, rue Couillard-Désilets, avenue du Quai entre Couillard-Lislois et Couillard-Désilets, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

38 Adoption du Règlement numéro 1213 décrétant une dépense et un emprunt de 690000\$ pour l'amélioration de la chaussée, reconstruction d'un ponceau, bassin de rétention et achat camion 10 roues

2019-034

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1213 décrétant une dépense et un emprunt de 690000\$ pour le maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, pour la reconstruction d'un ponceau sur le chemin Saint-Léon, pour la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le Parc de la Basse-Bretagne, ainsi que pour l'acquisition d'un camion 10 roues, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

39 Adoption du Règlement numéro 1214 décrétant une dépense et un emprunt de 910000\$ pour divers travaux dans les parcs

2019-035

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1214 décrétant une dépense et un emprunt de 910000\$ pour l'aménagement d'un skate-park urbain, pour l'aménagement d'un parcours santé au Parc Saint-Nicolas, pour le réaménagement du secteur de la Place des Migrations, ainsi que pour l'exécution de travaux d'aménagement du Parc du Souvenir, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

40 Adoption du Règlement numéro 1215 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2019

2019-036

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1215 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2019, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

41 Adoption du Règlement numéro 1216 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny

2019-037

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1216 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

42 Adoption du Règlement numéro 1217 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels de la Ville de Montmagny

2019-038

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1217 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs industriels de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

43 Adoption du Règlement numéro 1218 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisitions de bâtiments situés dans des secteurs industriels de la Ville de Montmagny

2019-039

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1218 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale dans le cadre d'acquisitions de bâtiments situés dans des secteurs industriels de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

44 Adoption du Règlement numéro 1219 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville

2019-040

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1219 décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

45 Adoption du Règlement numéro 1220 décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation

2019-041

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1220 décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

46 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage « équipement public communautaire » à la zone Re-2

2019-042

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Mme Sylvie Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage « Équipement public communautaire » à la zone Re-2.

47 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage « Équipement public communautaire » à la zone Re-2

2019-043

CONSIDÉRANT que la Ville est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au Règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : « Premier projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage « Équipement public communautaire » à la zone Re-2 ».

De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

48 Levée de la séance

2019-044

Il est proposé par M. Yves Gendreau

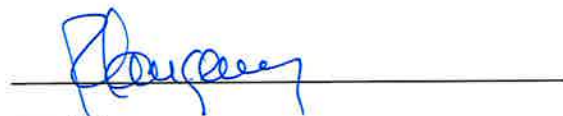
Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, à 21 heures.




GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019.



MAIRE